

HERMESIANE

Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège Social : 89 Boulevard Haussmann 75008 PARIS
332 725 506 R.C.S Paris

(la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 5 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le cinq février à dix heures,

Les associés de la Société, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur première convocation du Président (l'« **Assemblée** »).

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Hrag SOUDJIAN**, en sa qualité de Président de la Société (le « **Président** »).

Le Président constate que l'Assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Les copies des lettres de convocation des associés ;
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2023 ;
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'Assemblée.

Puis le Président déclare tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Président sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2023 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2023, et quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30/09/2023 ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Approbation de conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le Président donne lecture du rapport du Président, et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2023 et quitus au Président

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise du rapport du Président sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2023,

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations qui y sont traduites, et résumées dans le rapport du Président,

prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts,

décide de donner au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice sous revue.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 30/09/2023

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

en conséquence de la première résolution qui précède,

entérine le résultat de l'exercice clos le 30/09/2023 faisant ressortir un bénéfice de **101 906 Euros**.

décide d'affecter le résultat de l'exercice, comme il suit :

- A hauteur de **101 906 Euros** au compte « report à nouveau ».

constate que compte tenu de cette affectation, le montant du compte « **report à nouveau** » passerait de **392 214 Euros** à **494 120 Euros**,

constate que compte tenu de cette affectation le montant des capitaux propres de la Société seraient de **1 448 246 Euros**,

prend acte qu'il a été distribué au cours des trois derniers exercice les sommes suivantes, à titre de dividendes aux associés :

- exercice clos le 30/09/2022 : **100 000** EUR
- exercice clos le 30/09/2021 : **0** EUR
- exercice clos le 30/09/2020 : **0** EUR

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Approbation de conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,

approuve purement et simplement les conclusions dudit rapport.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

QUATRIEME RESOLUTION

Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

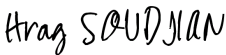
L'Assemblée **délègue** tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée à midi.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Président

DocuSigned by:

449946D56AB34A4...

Monsieur Hrag SOUDJIAN

Hermesiane SASU

89 Boulevard Haussmann

75008 PARIS

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

DocuSigned by:

Hrag SAUDJIAN

449946D56AB34A4...

Certifié
conforme à
l'original

BILAN ACTIF

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)			Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial	111 213		111 213	2,85	102 953	2,78
Autres immobilisations incorporelles	1 914	1 914				
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	43 384	21 381	22 003	0,56	19 569	0,53
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 360		1 360	0,03	1 360	0,04
TOTAL (I)	157 871	23 295	134 576	3,45	123 882	3,35
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	2 778		2 778	0,07	4 885	0,13
Clients et comptes rattachés	552 581	27 545	525 036	13,44	485 999	13,13
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	867		867	0,02	1 149	0,03
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 607		1 607	0,04	21 336	0,58
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	349 060		349 060	8,94	345 444	9,34
. Autres	2 813 046		2 813 046	72,03	2 544 346	68,76
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	64 270		64 270	1,65	162 480	4,39
Charges constatées d'avance	14 259		14 259	0,37	10 789	0,29
TOTAL (II)	3 798 468	27 545	3 770 923	96,55	3 576 429	96,65
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	3 956 339	50 841	3 905 498	100,00	3 700 310	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Présenté en Euros

Etat provisoire

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 50 000)	50 000	1,28	50 000	1,35
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	5 000	0,13	5 000	0,14
Réserves statutaires ou contractuelles	899 126	23,02	899 126	24,30
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	392 214	10,04	296 604	8,02
Résultat de l'exercice	101 906	2,61	95 611	2,58
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	1 448 246	37,08	1 346 340	36,38
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	79 458	2,03	129 306	3,49
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	10	0,00	701	0,02
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 105 599	53,91	2 035 755	55,02
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	23 902	0,61	16 887	0,46
. Organismes sociaux	73 584	1,88	50 312	1,36
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	85 164	2,18	114 972	3,11
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	8 356	0,21	5 635	0,15
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	81 179	2,08	403	0,01
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	2 457 253	62,92	2 353 970	63,62
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	3 905 498	100,00	3 700 310	100,00